

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



# Département Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-4-7-1

Séance du vendredi 24 avril 2015

### **AIDE A LA REALISATION D'UN FILM DOCUMENTAIRE SUR LE MEDIABUS**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,  
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,  
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,  
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,  
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE :** M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-2-7-2 du 19 février 2015, relative au budget primitif 2015 du service de la Médiathèque Départementale,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- o accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association de création audiovisuelle ZEST pour la réalisation d'un film documentaire sur le médiabus, conformément à la convention de partenariat jointe en annexe. Cette dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au budget primitif 2015, programme D732, imputation 65-313-6574-2417-025.
- o approuve et autorise le Président à signer la convention de partenariat entre l'association ZEST et le Département, jointe en annexe.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions